

RICHTER CHEMIE-TECHNIK

La réponse à la corrosion

Type PSG, TSG, VSG

Notice de service pour regards

Sommaire

- 1 Généralités
- 2 Sécurité
- 3 Transport et entreposage
- 4 Descriptif du produit
- 5 Montage
- 6 Fonctionnement
- 7 Maintenance

Nombre total de pages : 4

Représentant local:

Voir la commande

Toute reproduction n'est admissible que si la source est indiquée, mais uniquement après avoir obtenu notre accord écrit préalable.

Nota:

Lire très attentivement cette notice de service avant tout transport, montage, mise en service etc.!

TM 4419F

Edition 2/00
Version 1.0



Richter Chemie-Technik GmbH
Otto-Schott-Strasse 2
D-47906 Kempen/Ndrh.

Téléphone +49 (2152) 146-0
Fax +49 (2152) 146-190

1 Généralités

Tous les regards Richter correspondent aux spécifications techniques pour robinetterie conformément à la norme DIN 3230.

1.1 Domaine d'application

La robinetterie est revêtue de matière plastique résistant à la corrosion et convient donc parfaitement au refoulement de produits corrosifs.

Dans le cas où la robinetterie serait utilisée pour d'autres données de service que celles prévues, l'exploitant prendra soin de vérifier si la conception est adaptée au nouveau cas d'utilisation.

1.2 Données sur le produit

Désignation

Regard blindé	:	PSG
Diamètres nominaux	:	25, 40, 50, 65, 80, 100, 150
Regard à 3 voies	:	TSG
Diamètres nominaux	:	25, 50, 80
Regard à 4 voies	:	VSG
Diamètres nominaux	:	50

Cotes de raccordement

- Longueur hors tout voir la commande
- Types de bride

Pression nominale

DN 25 à DN 100	:	PN 16
DN 150	:	PN 10

Limites d'utilisation

	T max.	pour p max.	
		DN 25-100	DN 150
Revêtement PTFE/PFA	180° C	16 bar	10 bar
Revêtement FEP	150° C	16 bar	10 bar

Plage de températures au-dessous de zéro p max.

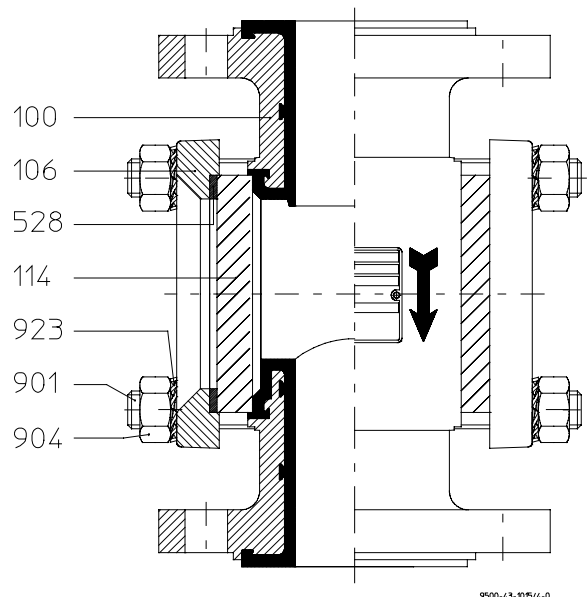
	DN 25-100	DN 150
jusqu'à -10° C	16 bar	10 bar
-10° C à -60° C	12 bar	7,5 bar

On respectera également les dispositions légales en vigueur dans le pays respectif.

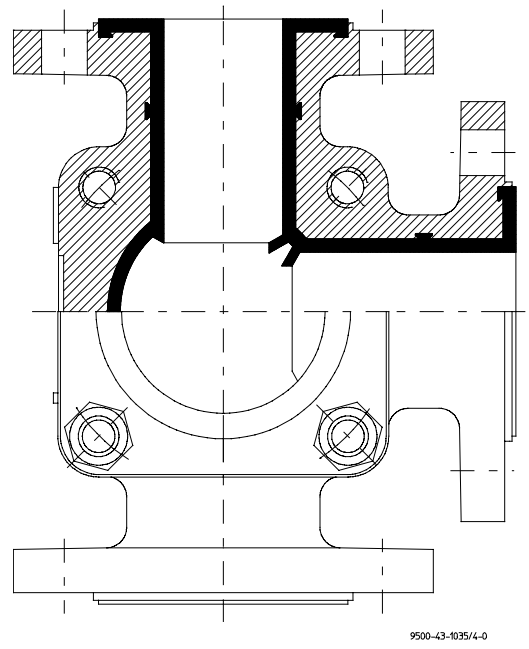
Composants

100	Corps comprenant:	
	Blindage	: fonte sphéroïdale 0.7043
	Revêtement	: PFA ou FEP
106	Couvercle	: fonte sphéroïdale 0.7043
114	regard en verre	: Verre de borosilicate
528	Bague intermédiaire	: Aramid NBR
901	Vis de blocage	: A2-70 ou A4-70
904	Ecrou hexagonale	: A2-70 ou A4-70
923	Disque dentée	: FSt

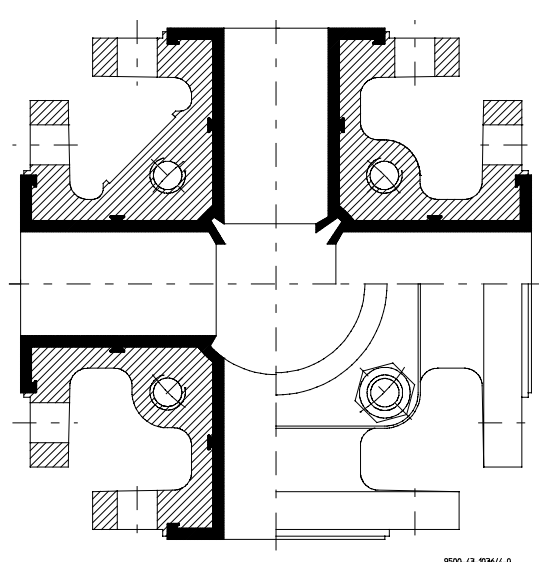
Regard blindé, type PSG



Regard à 3 voies, type TSG



Regard à 4 voies, type VSG



2 Sécurité



Les consignes de sécurité contenues dans cette notice, dont le non-respect peut présenter un danger pour le personnel, sont généralement matérialisées par ce symbole de danger.

ATTENTION !

Le non-respect de cette consigne de sécurité peut être préjudiciable à la robinetterie et à son fonctionnement.

2.1 Qualification et formation du personnel

Le personnel responsable de la maintenance, du service, de l'inspection et du montage doit faire preuve d'une qualification adéquate pour ces travaux.

La responsabilité, la compétence et le contrôle du personnel seront définis en termes précis par l'exploitant. Dans le cas où le personnel ne disposerait pas des connaissances requises, il suivra un stage d'initiation et de formation. Ce stage sera dispensé, si nécessaire, par le constructeur ou le fournisseur à la demande de l'exploitant de la robinetterie. De plus, l'exploitant s'assurera que le contenu de la notice de service aura été compris dans son intégralité par son personnel.

2.2 Dangers dus au non-respect des consignes de sécurité

Le non-respect des consignes de sécurité peut non seulement entraîner une mise en danger de personnes, mais aussi celle de l'environnement et la robinetterie. Le non-respect des consignes de sécurité peut entraîner la perte de tout droit à des dommages-intérêts. En détail, le non-respect des consignes de sécurité peut engendrer p.ex. les risques suivants:

- Défaillance des fonctions importantes de la robinetterie et de l'installation.
- Mise en danger de personnes due à des actions chimiques.
- Dangers pour l'environnement dus à des fuites de matières dangereuses.

2.3 Travailler en prenant conscience des impératifs de sécurité

On respectera les consignes de sécurité figurant dans cette notice de service, les prescriptions nationales existantes sur la prévention des accidents et les prescriptions internes éventuelles portant sur le travail, le service et la sécurité de l'exploitant.

2.4 Consignes de sécurité pour l'exploitant / l'opérateur

- Dans le cas où des pièces de robinetterie chaudes ou froides présenteraient des risques, elles doivent être protégées par le client pour éviter tout contact.

2.5 Consignes de sécurité pour les travaux de maintenance, d'inspection et de montage

La robinetterie exposée à des fluides portant atteinte à la santé doit être décontaminée.

2.6 Transformation arbitraire et fabrication de pièces de rechange

Toute transformation ou modification de la robinetterie n'est autorisée qu'avec l'accord préalable du constructeur.

Les pièces de rechange originales et les accessoires autorisés par le constructeur sont les garants de la sécurité.

L'utilisation d'autres pièces peut exclure la responsabilité pour les conséquences qui en résulteraient.

2.7 Modes d'utilisation inadmissibles

La sécurité de marche de la robinetterie livrée n'est garantie qu'en cas d'utilisation pour l'emploi auquel elle est destinée, conformément au **paragraphe 1 – Généralités** - de la présente notice de service.

Les valeurs limites indiquées sur la fiche technique ne doivent en aucun cas être dépassées.

3 Transport et entreposage



Pour toutes les opérations de transport, on respectera impérativement les règles de l'art universellement reconnues ainsi que les prescriptions sur la prévention des accidents.

3.1 Transport

La marchandise transportée doit être manipulée avec soin pour éviter tout dommage.

Les couvercles jaunes de protection des brides selon DIN 3443 servent à la protection de la marchandise en cours de transport et ne doivent donc pas être enlevés.

3.2 Déballage

Vérifier aussitôt après le déballage si la livraison est complète et n'a pas subi de dommage en cours de transport.

3.3 Entreposage

Si l'installation ne se fait pas immédiatement après la livraison, il convient de procéder à un entreposage selon les règles de l'art.

Nous recommandons l'entreposage de la robinetterie dans un lieu sec à une température aussi constante que possible jusqu'à son utilisation.

Un entreposage plus long peut nécessiter un emballage avec protection contre l'humidité. Une décision devra être prise en fonction des conditions d'entreposage locales.

3.5 Réexpédition



L'exploitant de robinetteries utilisées pour les fluides corrosifs ou toxiques veillera à ce que ces robinetteries soient bien rincées et nettoyées avant de les remettre au personnel d'entretien.

On y veillera tout particulièrement lors d'une réexpédition à l'usine du constructeur.

4 Descriptif du produit

La conception du contour intérieur de ces regards à bague anti-goutte permet même l'apparition de faibles débits. Les couvercles étant fixés par des vis de blocage, il est possible de les retirer unitairement.

Selon DIN EN 19, le **corps** porte les caractéristiques suivantes:

- Diamètre nominal
- Pression nominale
- Matériau du blindage
- Matériau du revêtement
- Plaque de fabrication
- Indice de fonderie
- Numéro de coulée
- Flèche du sens d'écoulement

Sur le **couvercle** sont également mentionnées les caractéristiques requises selon DIN EN 19.

La **plaque signalétique** porte les indications suivantes:

- type, pression nominale, matériau du revêtement
- pression de service max. admissible à température de service max. admissible
- n° de série ITT Richter
- données éventuelles sur le client

Exemple de n° de série: 994875/3/4

Veuillez indiquer le n° de série en cas de demande d'informations.

5 Montage

Pour éviter au mieux la pollution ou la détérioration des surfaces d'étanchéité, on laissera les coiffes jaunes sur les brides et on ne les enlèvera que juste avant le montage.

Pour que les surfaces d'étanchéité ne soient pas endommagées par les contre-bridés, nous recommandons le montage de joints d'étanchéité.

Dans les cas où le risque de détérioration des surfaces d'étanchéité en matière plastique est particulièrement important, p.ex. pour les contre-bridés en métal ou en émail, on utilisera des joints revêtus de PTFE à insert métallique.

Le **sens d'écoulement** est indiqué sur le corps au moyen d'une flèche.

Couples de serrage recommandés pour les vis de bride graissées:

DN	25	12 Nm	
"	40	22 "	
"	50	30 "	
"	65	40 "	serrer en diagonale
"	80	25 "	
"	100	30 "	
"	150	55 "	

6 Mise en service



La robinetterie a subi un essai d'étanchéité à l'eau et à l'air. Sauf accord particulier, il est donc possible que de faibles résidus d'eau soient encore restés dans la section du flux. On y veillera en raison d'une éventuelle réaction au fluide de fonctionnement.

Après la première mise en pression et en température de service, on vérifiera les couples de serrage de toutes les vis de fixation. **Couples de serrage** recommandés pour les écrous de couvercle graissés:

- M12 30 Nm serrer en diagonale
- M16 50 Nm

7 Maintenance

- Vérification sporadique de l'étanchéité.
- Nettoyage des vitres de l'extérieur si nécessaire.
On utilisera des produits de nettoyage doux et/ou liquides.
- Nettoyage des vitres de l'intérieur si nécessaire.



On respectera les prescriptions de sécurité concernant la manipulation des fluides. Même si le vidange et le rinçage ont été effectués selon les règles de l'art, des résidus de fluide peuvent toujours se trouver dans la robinetterie, p.ex. entre les surfaces d'étanchéité.

Quant aux pièces en matière plastique, elles peuvent aussi avoir absorbé le fluide qui s'échappe petit à petit de cette matière après le rinçage.

Il convient donc de porter un vêtement de protection conforme aux prescriptions.

CE Konformitätserklärung nach EN ISO/IEC 17050
Déclaration de conformité selon la norme EN ISO/IEC 17050

Produkt <i>Produit</i>	Kunststoffausgekleidete Schaugläser und Schmutzfänger <i>Regards et collecteurs d'impuretés en matière plastique</i>
Bauart <i>Type</i>	Schauglas, Schmutzfänger <i>Regard, collecteur d'impuretés</i>
Baureihe <i>Séries</i>	PSG, TSG, GS, GSO, SGS
Nennweite <i>Diamètre nominal</i>	DN 15 bis DN 200, ½" bis 8" <i>DN 15 à DN 200, ½" à 8"</i>
Seriennummer <i>Número de serie</i>	ab 29.12.2009 <i>à partir de 29.12.2009</i>
EU-Richtlinie <i>Directives UE</i>	97/23/EG Druckgeräterichtlinie <i>97/23/EC Directive pour les appareils sous pression</i>
Angewandte Technische Spezifikation <i>Spécification technique appliquée</i>	DIN EN ISO 12100-2 AD 2000
Überwachungsverfahren <i>Procédure de surveillance</i>	97/23/EG Zertifizierungsstelle für Druckgeräte der TÜV Nord Systems GmbH & Co. KG Notified Body 0045
Konformitätsbewertungs- verfahren <i>Procédure d'évaluation de la conformité</i>	Modul H <i>Module H</i>
Kennzeichnung <i>Marquage</i>	97/23/EG ¹⁾ ≥ DN 32, ≥ 1" 97/23/EC ¹⁾ ≥ DN 32, ≥ 1"

CE 0045

Das Unternehmen Richter Chemie-Technik GmbH bescheinigt hiermit, dass die o.a. Baureihen die grundsätzlichen Anforderungen der aufgeführten Richtlinien und Normen erfüllt.
L'entreprise Richter Chemie-Technik GmbH certifie par la présente que les séries précitées répondent aux exigences fondamentales des directives et normes mentionnées.

¹⁾ Für nicht aufgeführte Nennweiten ist eine Kennzeichnung nicht zulässig.
Pour les diamètres nominaux non indiqués, le marquage n'est pas admis.

Kempen, 14.01.2011



G. Kleining
Leiter Forschung & Entwicklung
Responsable Recherche & Développement



A. Linges
Leiter Qualitätsmanagement
Responsable de la gestion de la qualité

Informations de sécurité / Déclaration d'innocuité sur la contamination des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants Richter

1 DOMAINE D'APPLICATION ET OBJET

Tout entrepreneur (exploitant) est responsable de la santé et de la sécurité de son personnel. Cette responsabilité porte aussi sur le personnel effectuant des réparations chez l'exploitant ou chez le fournisseur.

La déclaration ci-jointe sert à informer le fournisseur sur l'éventuelle contamination des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants expédiés pour réparation. Sur la base de ces informations, le fournisseur pourra prendre les mesures de protection nécessaires pour effectuer la réparation.

Nota: Pour les réparations **sur place**, on appliquera les mêmes directives.

2 PREPARATION DE L'EXPEDITION

Avant de procéder à l'expédition de ces appareils, l'exploitant est tenu de remplir intégralement la déclaration suivante et de l'ajouter aux documents d'expédition. On respectera les prescriptions d'expédition respectives indiquées sur la notice de service, comme par exemple :

- Vidanger le moyen
- Enlever les cartouches filtrantes
- Sceller hermétiquement toutes les ouvertures
- Procéder à un emballage conforme
- Expédition dans des conteneurs appropriés
- Apposer la déclaration sur la contamination **à l'extérieur !!** sur l'emballage

Déclaration sur la contamination des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants Richter

La réparation et/ou l'entretien des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants ne sera effectué que sur présentation d'une déclaration intégralement remplie, autrement des retards dans les travaux en seront la conséquence. Si cette déclaration n'est pas jointe aux appareils à remettre en état, l'expédition pourra être refusée.

Il convient de présenter une déclaration pour chaque appareil.

Cette déclaration ne doit être remplie et signée que par le personnel autorisé et qualifié de l'exploitant.

Client/Service/Institut : _____	Motif de l'expédition <input checked="" type="checkbox"/> Prière de cocher la case correspondante			
Rue : _____	Réparation: <input type="checkbox"/> payant		<input type="checkbox"/> Garantie	
Code postal, lieu : _____	Echange: <input type="checkbox"/> payant		<input type="checkbox"/> Garantie	
Interlocuteur : _____	<input type="checkbox"/> Echange/Remplacement déjà ordonné / reçu			
Téléphone : _____ Fax : _____	Restitution: <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Prêt		<input type="checkbox"/> Avis de crédit	
Expéditeur final : _____				
A. Informations produit Richter :		Description de la non-conformité :		
Désignation : _____	_____			
Référence : _____	_____			
Numéro de série : _____	_____			
B. Etat du produit Richter :		Contamination :		
	Non ¹⁾	Oui	Non	Non ¹⁾
Etait-il en service ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vidangé (produit/matières consommables) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes les ouvertures sont-elles scellées hermétiquement!	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, avec quel détergent :	_____			<input type="checkbox"/>
Et selon quelle méthode de nettoyage :	_____			<input type="checkbox"/>
¹⁾ Si "non", continuer au point D. ← ²⁾ Les appareils contaminés par des matières microbiologiques ou explosives ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce justifiant d'un nettoyage conforme. ³⁾ En règle générale, les appareils contaminés par des substances radioactives ne seront pas acceptés.		<input type="checkbox"/> toxique <input type="checkbox"/> corrosive <input type="checkbox"/> inflammable <input type="checkbox"/> explosive ²⁾ <input type="checkbox"/> microbiologique ²⁾ <input type="checkbox"/> radioactive ³⁾ <input type="checkbox"/> autres substances nocives		
C. Informations sur les matières véhiculées (à remplir obligatoirement)		↓		
1. Avec quelles matières l'appareil est-il entré en contact ? Non commercial et/ou désignation chimique des moyens et des matières véhiculées, caractéristiques de la matière, p.ex. selon la fiche technique de sécurité (p.ex. toxique, inflammable, corrosif)				
X Nom commercial : _____		Désignation chimique : _____		
a) _____				
b) _____				
c) _____				
d) _____				
2. Les matières précitées sont-elles nuisibles à la santé ?		Non	Oui	←
3. Produits de décomposition dangereux en cas de charge thermique ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, lesquels ? _____				

D. Déclaration obligatoire de par la loi : Nous assurons que les informations données dans cette déclaration sont intégrales et conformes à la vérité. En tant que soussigné, je suis en mesure d'en juger. Nous savons que nous sommes responsables, vis-à-vis du fournisseur, des dommages résultant d'informations incomplètes et incorrectes. Nous nous engageons à libérer le fournisseur de toute demande de dommages-intérêts formulée par des tiers et résultant d'informations incomplètes et incorrectes. Nous n'ignorons pas que nous sommes directement responsables vis-à-vis des tiers et notamment du personnel du fournisseur chargé de la manipulation / réparation du produit.

Nom de la personne autorisée (en caractères d'imprimerie): _____

_____ Date _____ Signature

Cachet de la société

TELECOPIE

Télécopie n° ()

Pages (avec la page de garde) ()

Richter Chemie-Technik GmbH
Otto-Schott-Straße 2
D-47906 Kempen
Telefon +49(0)21 52/146-0
Telefax +49(0)21 52/146-190
richter-info@richter-ct.com
www.richter-ct.com

A:

()

Interlocuteur :	Indice :	Poste :	Adresse e-mail :	Date:
()	()	- ()	()	()

Votre n° de commande: ()

Notre n° de commission: ()

N° de série: ()

Mesdames et Messieurs,

Le respect des prescriptions légales concernant la sécurité du travail, comme p.ex. le décret sur les lieux de travail (ArbStättV), le décret sur les substances dangereuses (GefStoffV, BIOSTOFFV), les prescriptions sur la prévention des accidents ainsi que les prescriptions sur la protection de l'environnement, comme p.ex. la loi sur les déchets (AbfG) et la loi sur l'approvisionnement en eau (WHG), engage toutes les entreprises industrielles à protéger leurs salariés, c'est-à-dire l'homme et l'environnement contre les effets nocifs dus à la manipulation de substances dangereuses.

Une inspection / réparation de produits RICHTER et de leurs composants ne peut donc s'effectuer que si la déclaration ci-jointe est présentée dûment et entièrement remplie par du personnel autorisé et qualifié.

En règle générale, tout matériel pollué ne sera pas accepté en cas d'expédition.

Néanmoins, si d'autres mesures de sécurité sont requises à l'issue d'une vidange et d'un nettoyage du matériel effectués avec soin, les informations nécessaires devront être données.

Le déclaration d'innocuité ci-joint fait partie intégrante de l'ordre d'inspection / réparation. Sans toucher à ce qui a été précité, nous nous réservons le droit de refuser l'acceptation de cette commande pour d'autres raisons.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.
RICHTER CHEMIE-TECHNIK GMBH

Annexes

()